

# CAPACITÉ EN DROIT



**41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403  
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1**

Mail : [scola.droit@uca.fr](mailto:scola.droit@uca.fr) / <https://droit.uca.fr>

## Le mot des responsables de formation

L'École de droit – Université Clermont Auvergne ambitionne d'offrir à ses étudiants les meilleures conditions d'accueil et d'études, afin de leur permettre de construire leur projet et de préparer leur insertion professionnelle.

Les atouts de l'Université sont nombreux (adossement de l'enseignement à la recherche, enseignants qui sont tous également des chercheurs, mais aussi droits d'inscription réduits, diplômes nationaux reconnus partout y compris au niveau européen et international, respect des obligations de service public). Ils sont ici encore renforcés par la présence de nombreux professionnels dans nos formations, le développement de liens soutenus avec le monde socio-économique, l'évaluation de nos enseignements, l'existence d'enquêtes détaillées sur l'insertion de nos diplômés, tout ceci dans une Université à taille humaine et une École de droit située en centre-ville, dans un environnement de grande qualité.

La Capacité en droit est une formation à laquelle l'École de droit est très attachée. Elle témoigne du souci de nous adresser à des étudiants ayant des profils et des projets d'études variés.

Comme tous les étudiants de l'École de droit, les étudiants inscrits en Capacité en droit ont accès à nos différents services et manifestations, telles que les conférences et colloques, ou encore les actions menées avec nos différents partenaires.

En effet, l'École de droit entretient des relations actives avec de nombreuses entreprises, administrations, juridictions... qui sont sources de multiples opportunités pour nos étudiants. Des stages, offres d'emplois, accompagnement de projets sont par exemple proposés tout au long de l'année, en fonction des profils des étudiants et de leurs choix d'études.

L'École de droit est animée aussi bien par les enseignants-chercheurs que par le personnel administratif et les étudiants, notamment à travers leurs associations et leurs représentants élus. Je vous invite à découvrir plus en détails son fonctionnement, ses missions et ses actions au cours de cette année universitaire que je vous souhaite tout autant réussie qu'enrichissante.

Christine BERTRAND et Nadine BREGHEON

## Les coordonnées utiles

### ✓ Pédagogie

- Responsables pédagogiques de la capacité en droit :

Christine BERTRAND, Professeur de droit public	responsable-capacite.droit@uca.fr
Nadine BREGHEON, Maître de conférences en droit privé	

- L'équipe pédagogique :

<b>Jérôme AUSLENDER</b> , Docteur en droit public, Enseignant contractuel	jerome.auslender@uca.fr
<b>Claude BENAYOUN</b> , Maître de conférences en droit privé	claude.benayoun@uca.fr
<b>Didier VALETTE</b> , Maître de conférences en droit privé	didier.valette@uca.fr
<b>Christine BERTRAND</b> , Professeur de droit public	christine.bertrand@uca.fr
<b>Léna BORIE</b> , Avocat	lena.borie_belcour@ext.uca.fr
<b>Nadine BREGHEON</b> , Maître de conférences en droit privé	nadine.bregheon@uca.fr
<b>Jean-Christophe CERVANTES</b> , Doctorant en droit public	j-christophe.cervantes@uca.fr
<b>Nina DUMAS</b> , Docteur droit public, Enseignant contractuel	nina.dumas@uca.fr
<b>Christine LASSALAS</b> , Maître de conférences en droit privé	christine.lassalas@uca.fr
<b>Aurélie VERGNE</b> , Notaire	Aurelie.VERGNE@ext.uca.fr
<b>Sébastien MARCHAND</b> , Maître de conférences en économie	sebastien.marchand.uca.fr
<b>Anne JACQUEMET-GAUCHÉ</b> , Professeur de droit public	Anne.JACQUEMET-GAUCHE@uca.fr

### ✓ Service de la scolarité

- **Scolarité de la capacité en droit :** Manon GEREMY Manon.GEREMY@uca.fr
- **Emploi du temps :** gestion-salles.droit@uca.fr

## Les sites utiles

- **Université Clermont Auvergne :** [www.uca.fr](http://www.uca.fr)
- **École de droit :** [droit.uca.fr](http://droit.uca.fr)
- **La Fabrique** <https://lafabrique.uca.fr> (service de l'université en charge de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement de tous les étudiants)
- **Environnement numérique de travail** (cours, messagerie, forum, résultats...) :  
<https://ent.uca.fr/core/connexion/>

- **UNJF** (Université Numérique Juridique Francophone) : [unif.fr](http://unif.fr) (cours de droit en ligne accessibles avec vos codes d'accès à l'ENT)

- **Bibliothèque Clermont Université** : <https://bu.uca.fr/>

- **SUAPS** (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) <https://sport.uca.fr/> Il propose à l'ensemble des étudiants, enseignants et personnels de l'Université Clermont Auvergne des activités physiques et sportives. Tout étudiant inscrit a accès aux activités du SUAPS avec une participation minime aux frais.

- **SUC** (Service Université Culture) : <https://culture.uca.fr/> Il a pour objectif l'accès démocratique du plus grand nombre d'étudiants à la vie culturelle (musique, théâtre, danse, cinéma, arts plastiques).

- **SSU** (Service de Santé Université) <https://sante.uca.fr/> Ce service assure gratuitement toutes les prestations et regroupe les services suivants : service médical, service infirmier, aide psychologique, service de prévention, dentisterie préventive.

- **CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) : <https://www.crous-clermont.fr/> Il a pour mission de favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants dans de nombreux domaines de leur vie quotidienne : logement, restauration, finances, social et culture.

- **SUH** (Service Université Handicap) : <https://handicap.uca.fr/>

Accompagnement des étudiants en situation de handicap (moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante ou même temporaire).

- **ALEX** (Cellule d'écoute et d'accompagnement – Lutte contre les discriminations) : <https://www.uca.fr/services/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations>

- **Epicerie solidaire : Esope** <https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/epicerie-solidaire-esope>

## 1. Calendrier universitaire 2025-2026

Semestre 1	
<b>Début des enseignements</b>	Lundi 1er septembre 2025
<b>Vacances d'automne</b>	Du 27 octobre au 2 novembre 2025 inclus
<b>Fin des enseignements</b>	22 novembre 2025
<b>Examens semestre 1</b>	Entre le 1er et le 13 décembre 2025
<b>Vacances de fin d'année</b>	Du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026

## Semestre 2

<b>Début des enseignements</b>	Lundi 5 janvier 2026
<b>Vacances d'hiver</b>	Du 16 au 22 février 2026 inclus
<b>Fin des enseignements</b>	4 avril 2026
<b>Vacances de printemps</b>	Du 6 au 19 avril 2026
<b>Examens semestre 2</b>	Du 20 au 30 avril 2026
<b>Examens seconde chance</b>	Du 15 au 20 juin 2026

## 2. Organisation générale des enseignements

### Principes généraux d'organisation :

Le certificat de capacité en droit est organisé en deux années, chacune structurée en deux semestres.

Les enseignements sont organisés sous forme de cours magistraux et de séances de méthodologie et de travaux dirigés.

Les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées par des examens terminaux.

### Progression dans le diplôme :

L'inscription en 2<sup>ème</sup> année est possible pour les candidats qui ont validé la 1<sup>ère</sup> année.

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

Toute demande d'inscription en 2<sup>ème</sup> année formulée par un étudiant qui a validé au moins un semestre d'enseignement de la 1<sup>ère</sup> année doit être adressée à la scolarité, au plus tard le 30 septembre, et est soumise à la décision des responsables pédagogiques.

### Redoublement

Un redoublement est de droit pour chacune des deux années de la capacité en droit. Au-delà, toute demande de réinscription est autorisée par décision du Doyen, sur proposition du jury de délibération et avis du responsable de formation

## 3. Organisation générale des épreuves

Seuls les examens terminaux organisés à la fin de chaque semestre donnent lieu à une notation.

### Typologie des épreuves

Epreuve écrite en 3 heures : épreuve théorique avec 2 sujets au choix.

Epreuve écrite en 1 heure : le sujet comporte entre 3 et 5 questions de cours, un choix entre plusieurs questions peut être laissé à l'étudiant.

Epreuve orale : l'étudiant dispose d'un temps de préparation du sujet, l'interrogateur peut poser au candidat des questions portant non seulement sur le sujet, mais aussi sur le cours.

## Régime des épreuves de la seconde chance d'examen

L'étudiant n'ayant pas validé l'année peut repasser la ou les matières pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne, sauf si cette/ces matière(s) figure(-ent) dans un semestre obtenu.

La note attribuée en seconde chance est la meilleure des deux notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance. Si l'étudiant ne se présente pas, sa note d'évaluation initiale est conservée. Si l'étudiant a été défaillant en évaluation initiale, seule la note de seconde chance est prise en compte.

Les épreuves de seconde chance sont des épreuves écrites théoriques en 1 heure ou des oraux.

### 4. Maquette de la formation et régime d'examen

#### Capacité en Droit – 1<sup>ère</sup> année

Enseignements semestre 1	Coefficient	Type de contrôle	Durée des épreuves	Deuxième chance
EC 1 : Introduction au droit privé (27H)	20	Evaluation terminale	Ecrit 3H	Ecrit 1H
EC 2 : Les principes du droit constitutionnel (17H)	40	Evaluation terminale commune	Ecrit 3H	Oral
EC 3 : La Vème République (17H)				
EC 4 : Droit de la famille (27H)	20	Evaluation terminale	Ecrit 1H	Ecrit 1H
EC 5 : Tutorat (22H)	/	/	/	/

Enseignements semestre 2	Coefficient	Type de contrôle	Durée des épreuves	Deuxième chance
EC 1 : Droit des obligations (27H)	20	Evaluation terminale	Ecrit 3H	Ecrit 1H
EC 2 : Droit commercial (27H)	20	Evaluation terminale	Ecrit 1H	Ecrit 1H
EC 3 : Institutions administratives (17H)	20	Evaluation terminale	Ecrit 1H	Ecrit 1H

**Capacité en Droit – 2<sup>ème</sup> année**

<b>Enseignements semestre 3</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Type de contrôle</b>	<b>Durée des épreuves</b>	<b>Deuxième chance</b>
EC 1 : Droit administratif (27H)	40	Evaluation terminale	Ecrit 3H	Ecrit 1H
EC 2 : Droit civil notarial (27H)	20	Evaluation terminale	Ecrit 1H	Oral
EC 3 : Economie politique (27H)	20	Evaluation terminale	Ecrit 1H	Ecrit 1H
EC 4 : Droit de l'Union européenne (12H)	20	Evaluation terminale	Oral	Oral
EC 5 : MTU (12H)	/	/	/	/

<b>Enseignements semestre 4</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Type de contrôle</b>	<b>Durée des épreuves</b>	<b>Deuxième chance</b>
EC 1 : Droit du travail (27H)	20	Evaluation terminale	Ecrit 3H	Ecrit 1H
EC 2 : Droit pénal (27H)	20	Evaluation terminale	Ecrit 3H	Ecrit 1H
EC 3 : Procédure civile (27H)	20	Evaluation terminale	Oral	Oral
EC 4 : Finances publiques (17H)	20	Evaluation terminale	Oral	Oral

## 5. Règles d'obtention du diplôme

L'année d'étude est validée lorsque la moyenne des notes est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

L'absence à une épreuve entraîne la défaillance de l'étudiant et rend impossible la validation de l'année, y compris si l'étudiant a obtenu la moyenne générale par ailleurs et sauf si le jury en décide autrement.

### Points jury

Le jury peut accorder des « points jury » pour la réussite à l'examen, pour l'obtention d'une mention.

### Mentions

La mention « assez bien » est attribuée aux candidats qui ont une moyenne au moins égale à 12/20.

La mention « bien » est attribuée aux candidats qui ont une moyenne au moins égale à 14/20.

La mention « très bien » est attribuée aux candidats qui ont une moyenne au moins égale à 16/20.

## 6. Dispositions particulières

### Poursuite d'études

Conformément aux textes qui prévoient et fixent le régime du certificat de capacité en droit, l'obtention de ce diplôme ouvre l'accès aux études de droit avec :

- l'entrée en 1<sup>ère</sup> année de licence mention droit pour les titulaires de la capacité en droit,
- l'admission directe en 2<sup>ème</sup> année de licence mention droit pour les étudiants qui ont validé la capacité en ayant obtenu une moyenne au moins égale à 15 sur 20.

### Crise sanitaire

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, les examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être selon des modalités différentes dans des conditions fixées par l'Université.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.